

Aussi, la famille moyenne ayant à sa tête un immigrant transfère chaque année environ 210 dollars à la population née au Canada.

Consciente des avantages de la diversité dans le monde des affaires, la Chambre de commerce du Canada entretient des relations suivies avec des organismes de commerce internationaux. Par ailleurs, dans les grandes agglomérations, la Banque fédérale de développement consulte régulièrement diverses associations commerciales ethniques.

Le ministère du Patrimoine canadien a publié un répertoire du milieu ethnoculturel canadien des affaires, à l'intention des entreprises et des gouvernements désireux d'établir un réseau de contacts pour fin d'activités commerciales domestiques ou internationales.

Les arts

Des artistes originaires de tous les coins du monde enrichissent aujourd'hui la scène culturelle canadienne. Un nombre grandissant d'auteurs d'origines ethnoculturelles diverses, par exemple, sont acclamés au Canada et internationalement, obtenant des prix littéraires tels que celui du Gouverneur général ou le *Booker Prize*. De même, des Canadiens et des Canadiennes d'origines ethnoculturelles diverses contribuent de façon importante aux arts visuels, au cinéma et aux arts de la scène.

Les programmes multiculturels

À l'échelle locale, divers organismes, associations et institutions jouent un rôle de premier ordre dans la promotion de l'équité raciale, de la compréhension interculturelle et de l'esprit civique. Le gouvernement supporte leurs efforts par le biais de ses programmes multiculturels: il accorde de l'aide financière et des conseils aux groupes communautaires ethnoculturels, aux réseaux d'aide aux immigrants, aux groupes de femmes immigrantes et aux coalitions de relations interraciales, et même, dans certains cas, à des individus.

Les services de renseignement sur le pays, offerts aux Canadiens et aux Canadiennes de première génération (citoyens nés à l'étranger), constituent un aspect important des projets locaux. En collaboration avec le gouvernement canadien, divers organismes tels que les services de police, les médias, les services sociaux et les services de santé, les syndicats et les administrations municipales participent également à des programmes d'éducation cherchant à améliorer les relations interraciales et à s'adapter eux-mêmes à la diversité culturelle.

La législation et la politique

Si on a pu relever des cas d'injustices envers les minorités dans l'histoire du Canada, les citoyennes et les citoyens canadiens, les institutions et les gouvernements s'emploient aujourd'hui à éliminer toute discrimination.

Afin de permettre à tous les membres de la société d'exercer pleinement et avec équité les droits, les responsabilités et les privilèges que leur confère la citoyenneté canadienne, le Canada a adopté des mesures et des lois concrètes et prospectives.

En juillet 1988, le gouvernement fédéral a reconnu et mis à l'honneur le caractère évolutif de la société canadienne en adoptant la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Selon celle-ci, tout citoyen, quelle que soit son origine, doit avoir la possibilité de participer pleinement à la vie collective du pays. La loi vise à encourager et à aider les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques canadiennes à respecter et à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada. Elle rend également le gouvernement fédéral responsable de promouvoir le multiculturalisme dans ses ministères et organismes.

La loi se voulait l'aboutissement d'une série d'événements qui se sont échelonnés sur les deux dernières décennies.

- 1971 : le multiculturalisme devient politique officielle du gouvernement. Un modeste programme prévoit l'allocation de

subventions aux groupes locaux et associations intéressées, aux réseaux d'aides aux immigrants et aux groupes de défense des citoyens.

- 1972 : on désigne un ministre d'État au multiculturalisme.
- 1977 : la *Loi canadienne sur les droits de la personne* est votée. La loi met en place des mécanismes de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, qu'elle soit basée sur la race, les origines nationales ou ethniques, la couleur, la religion ou le sexe.
- 1981 : le mandat du programme de multiculturalisme englobe les relations interraciales.
- 1982 : le multiculturalisme et les droits à l'égalité sont insérés dans la charte canadienne des droits et libertés, devenant partie intégrante de la constitution canadienne.
- 1986 : adoption de mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi.
- 1989 : le gouvernement instaure une campagne annuelle contre le racisme.

Depuis 1971, des politiques et des programmes officiels sur le multiculturalisme ont également été adoptés par la majorité des provinces.

Un engagement

L'engagement du Canada face au multiculturalisme transcende les écrits et les lois. Le multiculturalisme forme la trame même de la société canadienne. En reconnaissant le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de l'identité et de l'héritage national, les Canadiens et les Canadiennes de toutes les origines culturelles ont la chance de contribuer à des objectifs communs d'égalité, d'unité nationale, d'harmonie sociale et de prospérité économique. 🍁

